

ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres de l'association NIMES OLYMPIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIMES, le 6 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jacques HERNANDEZ S.A.R.L.



Michel MONTES

ANNEXES

- Bilan au 30 juin 2019 - Actif
- Bilan au 30 juin 2019 - Passif
- Compte de Résultat
- L'Annexe

BILAN ACTIF

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

ACTIF	Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019			01/07/2017 au 30/06/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	114 517.75	64 312.19	50 205.56	59 020.95
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	138 201.85		138 201.85	138 201.85
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	145.63		145.63	145.63
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	252 865.23	64 312.19	188 553.04	197 368.43
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	9 243.89		9 243.89	2 223.94
Autres	100 543.69		100 543.69	275 390.78
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	60 951.57		60 951.57	81 381.40
Charges constatées d'avance (3)	2 404.71		2 404.71	1 875.61
TOTAL (III)	173 143.86		173 143.86	360 871.73
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	426 009.09	64 312.19	361 696.90	558 240.16
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN PASSIF

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

PASSIF	Du 01/07/2018 au 30/06/2019	Du 01/07/2017 au 30/06/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	88 512.53	60 334.12
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	7 810.64	28 178.41
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	12 223.00	16 223.00
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	108 546.17	104 735.53
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		39 600.00
Provisions pour charge		21 761.33
TOTAL (III)		61 361.33
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 486.06	41 311.41
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 001.66	51 401.61
Dettes fiscales et sociales	56 414.23	18 282.85
Redevables créditeurs	2 000.00	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	106 248.78	261 147.43
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 000.00	20 000.00
TOTAL (V)	253 150.73	392 143.30
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	361 696.90	558 240.16
(1) Dont à plus d'un an	30 486.06	30 476.06
(1) Dont à moins d'un an	222 664.67	361 667.24
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	Du 01/07/18 au 30/06/19	Du 01/07/17 au 30/06/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	75 764.07	93 333.67
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	243 192.00	341 188.61
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	5 002.51	12 285.89
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	176 965.68	140 848.69
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	500 924.26	587 656.86
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	6 755.42	14 374.63
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	80 015.47	95 134.11
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	204 220.76	216 306.97
Impôts, taxes et versements assimilés	1 896.90	7 539.67
Salaires et traitements	148 384.51	112 479.49
Charges sociales	36 331.55	33 807.46
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	21 917.25	20 673.72
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	356.80	4.21
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	499 878.66	500 320.26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	1 045.60	87 336.60
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	756.67	734.47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	756.67	734.47
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	446.25	128.17
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	446.25	128.17
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	310.42	606.30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-3 750.00	30 952.50
Sur opérations en capital	6 384.20	87 812.56
Reprises sur provisions et transferts de charges	61 361.33	



M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	Du 01/07/18 au 30/06/19	Du 01/07/17 au 30/06/18
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	63 995.53	118 765.06
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	39 378.91	126 884.32
Sur opérations en capital		8 295.23
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		39 600.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	39 378.91	174 779.55
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	24 616.62	-56 014.49
Impôt sur les bénéfices	18 162.00	
SOLDE INTERMÉDIAIRE	7 810.64	31 928.41
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		3 750.00
TOTAL DES PRODUITS	565 676.46	707 156.39
TOTAL DES CHARGES	557 865.82	678 977.98
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	7 810.64	28 178.41
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	7 810.64	28 178.41
<i>* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	<i>24 616.62</i>	<i>986.00 -56 014.49</i>



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019 dont le total est de 361 696.90 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 7 810.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le .

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur historique des titres détenus dans le capital social de la SASP NO est maintenue dans la mesure où cette détention a un caractère durable sans intention de cession à court terme, hors circonstances exceptionnelles dans le contexte sectoriel.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	1 353.51	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencés & aménagés const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencés & aménagés divers	2 226.00		
		Matériel de transport	86 809.00		
		Matériel de bureau & info., mobilier	20 733.44		13 101.86
		Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL III	109 768.44		13 101.86
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			111 121.95		13 101.86

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
				par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével.	TOTAL I						
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		1 353.51				
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Ins. gal. agen. amé. cons						
	Inst.tech., mat.	outillage indus.						
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			2 226.00			
		Matériel de transport			86 809.00			
		Mat.bureau, info., mob.		8 352.55	25 482.75			
		Emballages récup. div.						
	Immos corporelles en cours							
Avances et acomptes								
		TOTAL III		8 352.55	114 517.75			
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts & autres immob. financières							
		TOTAL IV						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				9 706.06	114 517.75			

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 353.51		1 353.51	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	1 782.83	443.17		2 226.00
	Matériel de transport	28 231.21	17 361.80		45 593.01
	Mat. bureau et informatique, mob.	20 733.44	4 112.28	8 352.55	16 493.17
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		50 747.48	21 917.25	8 352.55	64 312.18
TOTAL GENERAL		52 100.99	21 917.25	9 706.06	64 312.18

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Constr.	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
Immo. corpor.	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Fonds commercial				
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts	21 761.33		21 761.33		
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	39 600.00		39 600.00		
TOTAL	61 361.33		61 361.33		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation					
financières			61 361.33		
exceptionnelles					



LOCATIONS

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	145.63		145.63
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 243.89	9 243.89	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques	100 000.00	100 000.00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	543.69	543.69	
	Charges constatées d'avance	2 404.71	2 404.71	
TOTAUX		112 337.92	112 192.29	145.63
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 404.71
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 404.71

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 462.02
Autres créances	100 000.00
Disponibilités	
TOTAL	101 462.02



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	30 486.06		30 486.06	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		38 001.66	38 001.66		
Personnel & comptes rattachés		10 049.53	10 049.53		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		4 847.99	4 847.99		
Etat & Impôts sur les bénéfices		18 162.00	18 162.00		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	20 735.84	20 735.84		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, taxes & assimilés	2 618.87	2 618.87		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		108 248.78	108 248.78		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		20 000.00	20 000.00		
TOTAUX		253 150.73	222 664.67	30 486.06	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 835.35			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 000.00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	20 000.00

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10.00
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 733.88
Dettes fiscales et sociales	8 165.69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	47.31
TOTAL DES CHARGES À PAYER	39 956.88

ENGAGEMENTS

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	520.84					520.84
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	520.84					520.84
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	520.84					520.84

ENGAGEMENTS REÇUS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						



DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

Garanties en sûretés réelles relatif aux gages sur les véhicules : engagement hors bilan mentionné dans le contrat d'emprunt pour une valeur de 44 400€

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Gages sur véhicules	44 400.00	
TOTAL	44 400.00	

COMMENTAIRE

M01001 - ASSOS NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

Conventions

* Conventions relatives aux clauses de retour à meilleure fortune liées aux abandons de créances consenties par la SASP NO:

- Au 30-06-2018: Restait en cours d'abandon de créances consentis par la SASP 144 601.14€ relatifs à la saison 14-15.

En fin d'exercice, le montant de retour à meilleure fortune actionné et porté en charges exceptionnelles s'établit à 23 431.91€ venant s'imputer de la manière suivante sur les créances restantes:

- Au titre de la saison 2014-2015: 23 431.91€

Au 30-06-2019: Reste en cours d'abandon de créances consentis par la SASP 121 169.23€ relatifs à la saison 2014-2015. La créance doit être remboursée avant le 30-06-2023, selon la convention conclue avec la SASP.

* Autres commentaires:

- La SASP met à disposition à titre gracieux de l'association du NO des installations sportives et plus particulièrement des moyens terrains du centre de formation.

- La subvention FFF FAFA reçue pour 20 000€ au titre du Fonds d'Aide du Football Amateur-chapitre transport se rapporte au sens du règlement CRC 99-01 du 16-02-1999 instituant le plan comptable des associations à des biens non renouvelables par l'association suivant l'analyse effectuée en interne, c'est à dire la reprise au résultat en contrepartie de l'amortissement comptabilisé sur immobilisation.

ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres de l'association NIMES OLYMPIQUE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons
été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il
vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la
doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à
cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous
ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de
l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des
dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à NIMES, le 6 décembre 2019
Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jacques HERNANDEZ S.A.R.L.



Michel MONTES